



Accusation mensongere dans le cadre d'une procédure

Par Visiteur

Bonjour,

la soeur de ma compagne m a accusée en aout d avoir une relation suivie avec elle pendant 11 ans dans le but de ruiner mon couple.

le 29 septembre elle a été faire une main courante auprès de la gendarmerie en répétant ses accusations, en ajoutant que je suis jaloux de son nouvel ami, que je la harcèle, que j ai menacé de mort son compagnon, que je l espionne, que je la suis à son travail et beaucoup d autres âneries, tout ça sans aucune preuves.

Bien sur tout est faux.

en octobre elle a été voir son assistante sociale du travail qui a contacté la mienne. j ai été convoqué pour donner des explications.

après avoir essayé de briser mon couple, elle essaye de me faire condamner et ensuite de faire perdre mon travail.

Conséquences sur mon couple : 2 semaines d arrêt maladie pour ma compagne avec antidépresseur et 3 semaines pour moi.

grande perte de poids 7 et 15 kg, ma compagne et moi

dois je porter plainte pour accusation mensongère afin que tout ceci cesse ?

cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

si je comprends bien votre belle soeur vous accuse d'avoir eu une liaison avec elle. Mais elle ne vous accuse de rien d'autre?

Juridiquement cette accusation n'a aucune valeur et ne constitue nullement une infraction.

Vous pouvez déposer plainte pour diffamation. Il s'agit d'une infraction contraventionnelle punie d'une peine d'amende de 38 euros.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,

elle m accuse également de la harceler et d avoir menacé de mort son compagnon.

cordialement

Par Visiteur

Monsieur,

Eu égard au harcèlement hormis le harcèlement téléphonique, cette infraction n'existe pas.

Quant aux menaces à l'encontre de son compagnon, je suppose que les services de police vous ont entendu sur ce point et s'ils n'ont pas donné suite vous n'avez pas de souci à vous faire.

Le mieux serait d'éviter tout contact avec elle.

Cordialement

Par Visiteur

Ils m ont entendu et m ont dit qu'ils faisaient suivre au procureur.
ne plus avoir de contact avec elle ne sera pas facile elle nous doit de l argent et nous lui avons prêté de l'électroménager que nous souhaitons récupérer

Par Visiteur

Monsieur,

Si les policiers ont dit transmettre le dossier au procureur c'est bien que certains éléments sont avérés sinon ils auraient classé la plainte en main courante.

La situation est très compliquée car vous souffrez des accusations de cette dame mais en même temps vous ne souhaitez pas rompre la communication.

Si elle vous doit de l'argent: avez vous une reconnaissance de dettes? Est ce que cette somme est importante?

Je pense que son attitude à votre égard ne va pas cessé si vous continuez à avoir des contacts avec elle.

Cordialement

Par Visiteur

Pas de reconnaissance de dettes mais tout est a mon nom et j ai les factures pour l électroménager.

Par Visiteur

Monsieur,

Cela peut être un élément de preuve mais votre belle soeur pourra arguer du fait que vous lui avez donné ces biens.

Quoi qu'il en soit, on attitude à votre égard bien que déplorable ne prendra fin à mon avis que si vous coupez toute communication.

Cordialement